

DOCUMENTS
INDEX UNIT

MASTER

21 DEC 1950

M.		
----	--	--

Distr.

RESTREINTE

SR/GM/5

29 30 mars 1950

ORIGINAL : FRANCAIS

COMPTE RENDU ANALYTIQUED'UNE SEANCE ENTRE LA COMMISSION DE CONCILIATIONET LA DELEGATION DE L'ETAT D'ISRAEL

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 30 mars 1950, à 17 heures.

29

Présents :

M. de Boisanger (France)	Président
M. Palmer (Etats-Unis)	
M. Yalcin (Turquie)	
M. de Azcarate	Secrétaire principal.
M. Gideon Rafael	Représentant d'Israël.

Le PRESIDENT fait savoir au représentant de l'Etat d'Israël qu'une communication⁽¹⁾ relative à la méthode de travail de la Commission va lui être remise. Une démarche identique vient d'être effectuée auprès des représentants des Etats arabes. Ce mémorandum, qui est le résultat de longues réflexions, a été établi avec le plein accord des gouvernements représentés à la Commission. Celle-ci demande à la délégation d'Israël de bien vouloir la transmettre à son gouvernement, avec prière de l'examiner et de faire connaître la réponse qui y sera donnée. Il espère que cette réponse sera favorable et permettra à la Commission de faire progresser ses travaux.

Comme l'élaboration de cette note a demandé à la Commission un certain temps, il est naturel de penser que, de son côté, le Gouvernement d'Israël aura besoin

(1) Cette communication est reproduite sous la cote IS/45.

de l'examiner à loisir. La Commission ne lui demande donc pas de réponse immédiate, ni même de réponse dans un délai trop court.

Les travaux de la Commission ne seront pas suspendus mais le Président et le Secrétaire principal partiront prochainement pour Jérusalem et comptent prendre contact avec certains gouvernements, notamment avec le gouvernement d'Israël. A partir du 17 avril prochain, date à laquelle tous les membres de la Commission seront à nouveau réunis à Genève pour y recevoir, à leur passage, le Directeur de l'Office des travaux et de secours des Nations Unies et les membres de la Commission consultative, la Commission souhaite reprendre contact avec la délégation d'Israël et espère qu'à ce moment celle-ci sera en mesure de faire connaître la réponse donnée par son gouvernement au memorandum dont il s'agit.

Après réflexion, la Commission a estimé qu'il n'y avait pas lieu, pour le moment, de donner de publicité à sa démarche et pense préférable que le texte du memorandum reste confidentiel. Il y aura lieu ultérieurement d'examiner en commun s'il convient de le publier.

Il demande au représentant de l'Etat d'Israël de bien vouloir indiquer à son gouvernement toute l'importance que la Commission attache à ce memorandum pour le succès de ses travaux.

M. RAFAEL (Israël) déclare qu'il ne manquera pas de transmettre le memorandum dont il s'agit à son Gouvernement et de communiquer en temps utile à la Commission la réponse qui y sera donnée.

Il saisit cette occasion pour faire savoir à la Commission que son gouvernement a étudié la situation assez alarmante qui s'est créée du fait du refus par les Etats arabes de toute négociation et de l'accélération du réarmement dans leurs pays. Sa délégation remettra prochainement à la Commission une note sur ce problème qu'elle ne devra pas du reste considérer comme une réponse à son memorandum mais comme une communication distincte.

Il demande à la Commission si, à la reprise de ses travaux, on peut penser que les Etats arabes seront représentés à Genève par de véritables négociateurs. Il croit savoir que, jusqu'ici, les délégués de ces Etats n'étaient pas en possession de pouvoirs les autorisant à participer à des négociations; il serait souhaitable que le mois prochain, leurs instructions leur permettent d'agir en négociateurs.

Il ajoute que le Gouvernement d'Israël sera heureux d'accueillir le Président et tout disposé à prendre contact avec lui; il offre ses vœux aux membres de la Commission à l'occasion des déplacements qu'ils seront amenés à effectuer prochainement.

Le PRESIDENT se déclare très désireux de prendre contact avec le Gouvernement d'Israël auprès duquel il compte se rendre peu après son arrivée à Jérusalem.

En ce qui concerne les pouvoirs dont les délégations accréditées auprès de la Commission seront revêtues, il indique au délégué d'Israël qu'il s'agit d'une question qui n'a pas échappé à la Commission. Si la méthode de travail qu'elle propose dans le memorandum dont il s'agit est acceptée par les deux parties, il ira de soi que les délégations arabes auront pleins pouvoirs. On peut donc dire que la question dépend de l'accueil que feront les gouvernements intéressés au memorandum de la Commission. La Commission espère que cet accueil sera favorable.

Sur une question du Président, M. RAFAEL (Israël) précise que la communication du Gouvernement d'Israël dont il a parlé sera remise à la Commission à très bref délai et en tout cas avant le départ du Président pour Jérusalem.

La séance est levée à 18 heures.